



Bruxelles, le 4 décembre 2019
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2018/0216(COD)

14824/19
ADD 1

AGRI 593
AGRILEG 210
AGRIFIN 86
AGRISTR 80
AGRIORG 94
CODEC 1734
CADREFIN 401

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	délégations
N° doc. Cion:	9645/18 + COR 1 + ADD 1
Objet:	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant des règles relatives à l'aide aux plans stratégiques devant être élaborés par les États membres dans le cadre de la politique agricole commune (les "plans stratégiques relevant de la PAC") et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), et abrogeant le règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (UE) n° 1307/2013 du Parlement européen et du Conseil <i>- Suggestions rédactionnelles de la présidence (annexes I, II, III, X, XII, [X])</i>

Delegations will find in the Annex the consolidated Finnish Presidency drafting suggestions on Annexes I, II, III, X, XII and [X] of the abovementioned proposal.

Compared to the Commission proposal, the added text is marked in **bold and underlined** and [...] is used for deleted text.

ANNEXE I

INDICATEURS D'IMPACT, DE RÉSULTAT, DE CONTEXTE* ET DE RÉALISATION, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 7**

Évaluation de la performance de la politique (pluriannuelle) – IMPACT Objectifs et leurs indicateurs d'impact respectifs.*	Examen annuel des performances - RÉSULTAT*	Apurement annuel des performances - RÉALISATION [...] Types d'interventions et leurs indicateurs de réalisation.*
---	--	--

<u>Objectif transversal de l'UE: Modernisation</u>	Indicateur	Indicateurs de résultat (uniquement fondés sur les interventions soutenues par la PAC)	[...]	Indicateurs de réalisation
Stimuler les connaissances, l'innovation et la numérisation dans l'agriculture et dans les zones rurales, et encourager leur	I.1 Partager les connaissances et l'innovation: Part du budget de la PAC destinée au partage des connaissances et à l'innovation	R.1 Améliorer les performances à travers les connaissances et l'innovation: [...] <u>Nombre de personnes</u> [...] <u>bénéficiant</u> d'une aide en matière de conseil, de formation et d'échange de connaissances ou participant à des groupes opérationnels du <u>PEI</u> [...].	<u>Types d'interventions liés aux systèmes de connaissances et d'innovation agricoles, y compris le</u>	O.1 Nombre <u>de projets</u> des groupes opérationnels du PEI

utilisation		R.2 Établir un lien entre conseil et systèmes de connaissances: [...] Nombre de conseillers intégrés au sein des <u>systèmes de connaissances et d'innovation agricoles (SCIA)</u> [...] R.3 Numériser l'agriculture: Part des <u>exploitations</u> [...] bénéficiant d'une aide en matière de technologies agricoles <u>numériques</u> au titre de la PAC	partenariat européen d'innovation [...] (PEI)** O.2 Nombre [...] <u>d'actions de conseil</u> [...] <u>destinées à fournir un soutien à l'innovation en vue de l'élaboration</u> ou [...] <u>de la mise en œuvre des projets</u> des groupes opérationnels du PEI
-------------	--	--	---

Objectifs spécifiques de l'UE	Indicateurs d'impact
Soutenir des revenus agricoles viables et la résilience dans toute l'Union pour améliorer la sécurité alimentaire	I.2 Réduire les disparités de revenus: Évolution du revenu agricole par rapport à l'économie en général
	I.3 Réduire la variabilité du revenu agricole: Évolution du revenu agricole
	I.4 Soutenir un revenu agricole viable: Évolution du niveau de revenu agricole par [...] <u>type d'exploitation</u> (par rapport à la moyenne dans l'agriculture)
	I.5 Contribuer à l'équilibre territorial: Évolution du revenu agricole dans les zones soumises à des contraintes naturelles (par rapport à la moyenne)

Indicateurs de résultat (uniquement fondés sur les interventions soutenues par la PAC)
R.4 Établir un lien entre l'aide au revenu et les normes et bonnes pratiques: Part de la <u>superficie agricole utile (SAU)</u> couverte par une aide au revenu et soumise à la conditionnalité
R.5 Gestion des risques: Part des exploitations qui disposent d'outils de gestion des risques <u>bénéficiant d'une aide</u> au titre de la PAC
R.6 Redistribution aux petites exploitations agricoles: Pourcentage de <u>paiements directs</u> additionnels par hectare pour les exploitations éligibles d'une taille inférieure à la moyenne (par rapport à la moyenne)
R.7 Renforcer le soutien aux exploitations situées dans les zones qui ont des besoins spécifiques: Pourcentage de soutien additionnel par hectare dans les zones qui ont des besoins supérieurs (par rapport à la moyenne)

[...] <u>Type d'interventions</u>	Indicateurs de réalisation (par intervention)
[...] <u>Pour tous les types d'interventions</u>	O.3 Nombre de bénéficiaires d'une aide au titre de la PAC
Aide directe découplée au titre des interventions sous la forme de paiements directs	O.4 Nombre d'hectares recevant des [...] <u>paiements directs</u> découplés O.5 Nombre de bénéficiaires recevant des [...] <u>paiements directs</u> découplés [...] [...]

Objectifs spécifiques de l'UE	Indicateurs d'impact	Indicateurs de résultat (uniquement fondés sur les interventions soutenues par la PAC)	[...] Type d'interventions	Indicateurs de réalisation (par intervention)
Renforcer l'orientation vers le marché et accroître la compétitivité, notamment par une attention accrue accordée à la recherche, à la technologie et à la numérisation	I.6 Accroître la productivité de l'agriculture: Productivité totale des facteurs <u>dans l'agriculture</u>	R.8 Cibler les exploitations dans les secteurs en difficulté: Part des <u>exploitations</u> qui bénéficient d'une aide couplée <u>au revenu</u> en vue d'améliorer la compétitivité, la durabilité ou la qualité	Outils de gestion des risques <u>au titre des types d'interventions en faveur du développement rural et des types d'interventions sectoriels</u>	O.8 Nombre [...] <u>d'unités</u> couvertes par des instruments <u>de prévention des crises et</u> de gestion des risques bénéficiant d'une aide
	I.7 Maîtriser le commerce agroalimentaire: Importations et exportations agroalimentaires	R.9 Modernisation des exploitations: Part des [...] <u>exploitations</u> recevant une aide à l'investissement pour la restructuration et la modernisation, y compris pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources R.9 bis Promouvoir les produits agroalimentaires de l'UE à l'échelle internationale: <u>Nombre de marchés de pays tiers ciblés par des actions de promotion et d'information soutenues par des types d'interventions sectoriels</u>	Aide couplée au <u>revenu au titre des interventions sous la forme de paiements directs</u>	O.9 Nombre d'hectares bénéficiant d'une aide couplée <u>au revenu</u>

Objectifs spécifiques de l'UE	Indicateurs d'impact	Indicateurs de résultat (uniquement fondés sur les interventions soutenues par la PAC)	[...] Type d'interventions	Indicateurs de réalisation (par intervention)
Améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur	I.8 Améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne agroalimentaire: Valeur ajoutée des producteurs primaires dans la chaîne agroalimentaire	R.10 Améliorer l'organisation de la chaîne d'approvisionnement: Part des [...] <u>exploitations</u> participant à des groupes de producteurs, des organisations de producteurs, <u>des coopératives et d'autres formes de coopération</u> , des marchés locaux, des circuits d'approvisionnement courts et des systèmes de qualité bénéficiant d'une aide		O.10 Nombre d'agriculteurs bénéficiant d'une aide couplée <u>au revenu</u>
		R.11 Concentration de l'offre: Part de la valeur de la production commercialisée par les organisations de producteurs <u>sectorielles</u> mettant en œuvre des programmes opérationnels	Paielements pour les zones soumises à des contraintes naturelles [...] ou d'autres contraintes spécifiques au titre des types d'interventions en faveur du développement rural	O.11 Nombre d'hectares recevant un complément <u>pour les zones soumises à des contraintes naturelles ou spécifiques</u> (3 catégories)
Contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ce dernier, ainsi qu'aux énergies durables	I.9 Renforcer [...] la résilience de l'agriculture au changement climatique: [...] <u>Indicateur de progrès de la résilience du secteur agricole</u>	R.12 Adaptation au changement climatique: Part des terres agricoles faisant l'objet d'engagements <u>bénéficiant d'une aide</u> en vue d'améliorer l'adaptation au changement climatique	Paielements pour les zones soumises à des désavantages spécifiques résultant de	O.12 Nombre d'hectares bénéficiant d'une aide au titre de Natura 2000 ou de la directive-cadre sur l'eau

Objectifs spécifiques de l'UE	Indicateurs d'impact	Indicateurs de résultat (uniquement fondés sur les interventions soutenues par la PAC)	[...] Type d'interventions	Indicateurs de réalisation (par intervention)
	I.10 Contribuer à l'atténuation du changement climatique: [...] Émissions de <u>gaz à effet de serre (GES)</u> provenant de l'agriculture I.11 Favoriser la séquestration du carbone: [...] Teneur <u>des terres agricoles</u> en carbone organique I.12 Accroître l'utilisation des énergies durables dans l'agriculture: Production d'énergie renouvelable issue de l'agriculture et de la sylviculture	R.13 Réduire les émissions du secteur de l'élevage: Part des unités de gros bétail bénéficiant d'une aide en vue de réduire les émissions de GES et/ou d'ammoniac, y compris la gestion des effluents d'élevage R.14 Réduire les émissions des terres agricoles et renforcer le stockage du carbone dans les sols et dans la biomasse: Part des terres agricoles faisant l'objet d'engagements <u>bénéficiant d'une aide</u> en matière de réduction des émissions, de maintien et/ou de renforcement du stockage du carbone (prairies permanentes, terres agricoles dans les tourbières, forêts, etc.) R.15 Énergie verte provenant de l'agriculture et de la sylviculture: <u>Aide aux</u> investissements dans la capacité de production d'énergie renouvelable, y compris la bio-énergie (en <u>mégawatts</u>) R.16 Accroître l'efficacité énergétique: Économies d'énergie [...] <u>au moyen d'actions bénéficiant d'une aide (TEP)</u> R.17 Terres boisées: Zone bénéficiant d'une aide au boisement et à la création de surfaces boisées, y compris l'agroforesterie R.17 bis Aide à l'investissement dans le secteur forestier: <u>Total des investissements visant à améliorer les performances du secteur forestier</u>	<u>certaines exigences obligatoires</u> Paiements pour les engagements [...] (environnement et climat, ressources génétiques, bien-être animal) au titre des types d'interventions en faveur du développement rural et des types d'interventions sectoriels	O.13 Nombre d'hectares ([...] à l'exclusion de la sylviculture) couverts par des engagements en matière d'environnement/de climat [...]

Objectifs spécifiques de l'UE	Indicateurs d'impact	Indicateurs de résultat (uniquement fondés sur les interventions soutenues par la PAC)	Grand type d'intervention	Indicateurs de réalisation (par intervention)
Favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air	I.13 Réduire l'érosion des sols: Pourcentage de terres <u>agricoles</u> en situation d'érosion modérée ou sévère des sols [...] I.14 Améliorer la qualité de l'air: [...] Émissions d'ammoniac provenant de l'agriculture I.15 Améliorer la qualité de l'eau: Bilan nutritif brut sur les terres agricoles I.16 Réduire le lessivage des nutriments: Nitrates dans les eaux souterraines [...] I.17 Réduire la pression sur les ressources en eau: Indice d'exploitation des ressources en eau Plus (WEI+)	R.18 Amélioration des sols: Part des terres agricoles faisant l'objet d'engagements <u>bénéficiaire d'une aide</u> en faveur de la gestion des sols R.19 Amélioration de la qualité de l'air: Part des terres agricoles faisant l'objet d'engagements <u>bénéficiaire d'une aide</u> en vue de réduire les émissions d'ammoniac R.20 Protection de la qualité de l'eau: Part des terres agricoles faisant l'objet d'engagements <u>bénéficiaire d'une aide</u> en matière de qualité de l'eau R.21 Gestion durable des nutriments: Part des terres agricoles faisant l'objet d'engagements <u>bénéficiaire d'une aide</u> en faveur d'une meilleure gestion des nutriments R.22 Utilisation durable de l'eau: Part des terres <u>irriguées</u> faisant l'objet d'engagements <u>bénéficiaire d'une aide</u> en faveur d'un meilleur équilibre hydrique <u>R.22 bis Performance environnementale dans le secteur de l'élevage: Part des unités de gros bétail faisant l'objet d'engagements bénéficiaire d'une aide en vue d'améliorer la durabilité environnementale</u>		O.14 Nombre d'hectares (sylviculture) couverts par des engagements en matière d'environnement/de climat [...] O.15 Nombre [...] <u>d'unités</u> bénéficiaire d'une aide à l'agriculture biologique O.16 Nombre d'unités de gros bétail couvertes par une aide en faveur du bien-être animal, de la santé animale ou de mesures de biosécurité renforcées O.17 Nombre [...] <u>d'opérations ou d'unités</u> en faveur des ressources génétiques
			Investissements <u>au titre des types d'interventions en faveur du développement rural et des types d'interventions sectoriels</u>	O.18 Nombre <u>d'opérations ou d'unités</u> bénéficiaire d'une aide en faveur d'investissements productifs dans les exploitations

		R.23 Performances liées à l'environnement/au climat grâce à des investissements <u>dans les exploitations</u>: Part des exploitations [...] qui reçoivent une aide pour des investissements liés à la protection de l'environnement ou du climat <u>R.23 bis Performances liées à l'environnement/au climat grâce à des investissements dans les zones rurales: Nombre d'opérations contribuant aux objectifs de durabilité environnementale, d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ce dernier dans les zones rurales</u> R.24 Performances liées à l'environnement/au climat grâce aux connaissances: [...] <u>Nombre</u> de [...] <u>personnes</u> [...] <u>bénéficiant de</u> conseils, de formations, <u>d'échanges de connaissances soutenus au titre de la PAC</u> liés aux performances environnementales et climatiques	O.19 Nombre [...] <u>d'opérations</u> bénéficiant d'une aide en faveur des infrastructures O.20 Nombre <u>d'opérations ou d'unités</u> bénéficiant d'une aide en faveur d'investissements non productifs O.21 Nombre <u>d'opérations</u> <u>bénéficiant d'une aide en faveur</u> d'investissements productifs en dehors des exploitations
--	--	--	--

Objectifs spécifiques de l'UE	Indicateurs d'impact	Indicateurs de résultat (uniquement fondés sur les interventions soutenues par la PAC)	Grand type d'intervention	Indicateurs de réalisation (par intervention)
Contribuer à la protection de la biodiversité, améliorer les services écosystémiques et préserver les habitats et les paysages	I.18 Accroître les populations d'oiseaux en milieu agricole: Indice des populations d'oiseaux en milieu agricole	R.25 Soutien à la gestion durable des forêts: Part des terres forestières faisant l'objet d'engagements <u>bénéficiaire d'une aide</u> pour soutenir la protection et la gestion des forêts	Installation [...] de jeunes agriculteurs et de jeunes entreprises rurales au titre des types d'interventions en faveur du développement rural	O.22 Nombre de <u>jeunes</u> agriculteurs recevant une aide à l'installation
	I.19 Renforcer la protection de la biodiversité: Pourcentage des espèces et habitats d'intérêt communautaire liés à l'agriculture qui connaissent une tendance stable ou à la hausse	R.26 Protection des écosystèmes forestiers: Part des terres forestières faisant l'objet d'engagements <u>bénéficiaire d'une aide</u> pour soutenir la préservation des paysages [...] <u>et</u> de la biodiversité [...]		O.23 Nombre d' <u>entreprises</u> rurales recevant une aide [...] <u>au démarrage</u>
	I.20 Améliorer la fourniture de services écosystémiques: Part de la SAU comportant des particularités topographiques	R.27 Préservation des habitats et des espèces: Part des terres agricoles faisant l'objet d'engagements <u>bénéficiaire d'une aide</u> en faveur de la conservation ou de la restauration de la biodiversité	Coopération au titre des types d'interventions en faveur du développement rural et des types d'interventions sectoriels	O.24 Nombre de groupes/organisations de producteurs bénéficiant d'une aide O.25 Nombre d'agriculteurs recevant une aide pour participer à des systèmes de qualité [...]

		R.28 Soutenir Natura 2000: <u>Part des zones</u> appartenant aux sites Natura 2000 faisant l'objet d'engagements <u>bénéficiaire d'une aide</u> en faveur de la protection, du maintien et de la restauration R.29 Préservation des particularités topographiques: Part des terres agricoles faisant l'objet d'engagements <u>bénéficiaire d'une aide</u> en faveur de la gestion des particularités topographiques, y compris les haies	O.26 Nombre <u>d'opérations bénéficiaire d'une aide en faveur</u> du renouvellement générationnel O.27 Nombre de stratégies de développement local (Leader) <u>bénéficiaire d'une aide et de partenariats bénéficiaire d'une aide préparatoire</u> O.28 Nombre d'autres <u>projets</u> de groupes de coopération <u>bénéficiaire d'une aide</u> (hors PEI indiqués au point O.1)
Attirer les jeunes agriculteurs et faciliter le développement des entreprises dans les zones rurales	I.21 Attirer les jeunes agriculteurs: Évolution du nombre de nouveaux <u>chefs d'exploitation</u>	R.30 Renouvellement générationnel: Nombre de jeunes agriculteurs qui s'installent [...] avec le soutien de la PAC	Échange de connaissances et information O.29 Nombre <u>d'actions de formation et de conseil à destination des</u> agriculteurs [...] <u>et des non-agriculteurs (hors actions visées au point O.2)</u>

Objectifs spécifiques de l'UE	Indicateurs d'impact	Indicateurs de résultat (uniquement fondés sur les interventions soutenues par la PAC)	Grand type d'intervention	Indicateurs de réalisation (par intervention)
Promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie et la sylviculture durable	I.22 Contribuer à la création d'emplois dans les zones rurales: Évolution du taux d'emploi dans les zones [...] rurales	R.31 [...] Création d'emplois dans les zones rurales: Nouveaux emplois dans des projets bénéficiant d'une aide <u>R.31 bis Renforcer le capital humain: Part de la population rurale couverte par les stratégies de développement local Leader</u>		[...]
	I.23 Contribuer à la croissance dans les zones rurales: Évolution du PIB par habitant dans les zones [...] rurales	R.32 Développement de la bioéconomie rurale: Nombre d'entreprises du secteur de la bioéconomie ayant reçu une aide pour leur développement	Indicateurs horizontaux pour plusieurs types d'interventions	O.31 Nombre d'hectares sur lesquels sont mises en œuvre des pratiques environnementales (indicateur de synthèse relatif à la surface physique couverte par la conditionnalité, [...] <u>programmes écologiques, engagements en matière de gestion environnementale et climatique en agriculture et sylviculture</u>) O.32 Nombre d'hectares soumis à la conditionnalité (ventilés par pratique B _{CAE} , <u>à l'exclusion des ERMG</u>)
	I.24 Une PAC plus équitable: [...] Répartition des aides de la PAC I.25 Promouvoir l'inclusion rurale: Évolution de l'indice de pauvreté dans les zones rurales	R.33 Numériser l'économie rurale: <u>Part de la</u> population rurale couverte par une stratégie Villages intelligents bénéficiant d'une aide R.34 Connecter l'Europe rurale: Part de la population rurale bénéficiant d'un accès amélioré aux services et à l'infrastructure grâce au soutien de la PAC R.35 Promotion de l'inclusion sociale: [...] <u>Part de la population rurale couverte par</u> des projets d'inclusion sociale bénéficiant d'une aide	Types d'interventions sectoriels	O.33 Nombre d'organisations de producteurs établissant un fonds/programme opérationnel O.34 Nombre d'actions de promotion et d'information [...]

Améliorer la réponse de l'agriculture de l'UE aux exigences sociétales en matière d'alimentation et de santé, y compris un approvisionnement alimentaire sûr, nutritif et durable, ainsi qu'en matière de bien-être animal	I.26 Limiter l'utilisation d'anti[...]microbiens chez [...] les animaux d'élevage: Ventes/utilisation d'antimicrobiens chez les animaux producteurs de denrées alimentaires I.27 Utilisation durable des pesticides: [...] Risques et effets des pesticides** I.28 Répondre à la demande du consommateur en denrées alimentaires de qualité: Valeur de la production couverte par des systèmes de qualité de l'UE [...] et de la production biologique	R.36 Limiter l'utilisation d'anti[...]microbiens: Part des unités de gros bétail concernée par des actions bénéficiant d'une aide visant à limiter l'utilisation d'antibiotiques (prévention/réduction), à améliorer la santé ou à soutenir des mesures de biosécurité renforcées R.37 Utilisation durable des pesticides: Part des terres agricoles concernée par des [...] engagements spécifiques bénéficiant d'une aide qui conduisent à une utilisation durable des pesticides afin de réduire les risques et les effets des pesticides R.38 Améliorer le bien-être des animaux: Part des unités de gros bétail couverte par des actions bénéficiant d'une aide visant à améliorer le bien-être animal R.38 bis Informer les citoyens de l'UE sur les produits agroalimentaires: Nombre de journées d'actions de promotion et d'information dans l'UE soutenues par des types d'interventions sectoriels	O.35 Nombre d'actions <u>ou d'unités</u> en faveur de la préservation/de l'amélioration de l'apiculture O.35 bis Nombre d'actions de <u>recherche et de production expérimentale bénéficiant d'une aide</u> O.35 ter Nombre d'actions <u>ou d'unités bénéficiant d'une aide aux fins d'autres interventions</u>
---	--	--	--

* La plupart des indicateurs d'impact sont déjà collectés par d'autres moyens (statistiques européennes, JRC, AEE, etc.) et utilisés dans le cadre d'autres actes législatifs de l'UE ou ODD. La fréquence de la collecte de données n'est pas toujours annuelle et il pourrait y avoir 2/3 ans de retard. ** Directive sur l'utilisation durable des pesticides

* Valeurs servant de résultats. Données communiquées annuellement par les États membres afin de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs qu'ils ont établis dans les plans stratégiques relevant de la PAC.

*Données notifiées annuellement concernant les dépenses qu'ils ont déclarées.

**L'aide fournie aux groupes opérationnels dans le cadre du PEI relève des dispositions relatives à la coopération.

***** INDICATEURS DE CONTEXTE**

	<u>N° de l'indicateur</u>	<u>Indicateur de contexte</u>
<u>Population</u>	<u>C.01</u>	<u>Effectif de la population</u>
	<u>C.02</u>	<u>Densité de population</u>
	<u>C.03</u>	<u>Pyramide des âges de la population</u>
<u>Superficie totale</u>	<u>C.04</u>	<u>Superficie totale</u>
	<u>C.05</u>	<u>Occupation des sols</u>
<u>Marché du travail</u>	<u>C.06</u>	<u>Taux d'emploi en milieu rural</u>
	<u>C.07</u>	<u>Taux de chômage en milieu rural</u>
	<u>C.08</u>	<u>Emploi (par secteur, type de région, activité économique)</u>
<u>Économie</u>	<u>C.09</u>	<u>PIB par habitant</u>
	<u>C.10</u>	<u>Taux de pauvreté</u>
	<u>C.11</u>	<u>Valeur ajoutée brute par secteur, type de région, dans l'agriculture et pour les producteurs primaires</u>
<u>Exploitations et agriculteurs</u>	<u>C.12</u>	<u>Exploitations agricoles (fermes)</u>
	<u>C.13</u>	<u>Main-d'œuvre agricole</u>
	<u>C.14</u>	<u>Pyramide des âges des chefs d'exploitation</u>
	<u>C.15</u>	<u>Formation agricole des chefs d'exploitation</u>
	<u>C.16</u>	<u>Nouveaux chefs d'exploitation</u>

	<u>N° de l'indicateur</u>	<u>Indicateur de contexte</u>
<u>Terres agricoles</u>	<u>C.17</u>	<u>Surface agricole</u>
	<u>C.18</u>	<u>Terres irriguées</u>
	<u>C.19</u>	<u>Exploitations dans les zones Natura 2000</u>
	<u>C.20</u>	<u>Zones soumises à des contraintes naturelles et à d'autres contraintes spécifiques</u>
	<u>C.21</u>	<u>Terres agricoles comportant des particularités topographiques</u>
<u>Animaux d'élevage</u>	<u>C.22</u>	<u>Unités de gros bétail</u>
	<u>C.23</u>	<u>Densité de bétail</u>
<u>Revenus agricoles et d'exploitation</u>	<u>C.24</u>	<u>Revenu des facteurs agricoles</u>
	<u>C.25</u>	<u>Comparaison du revenu agricole et du coût de la main d'œuvre non agricole</u>
	<u>C.26</u>	<u>Revenu d'exploitation par type d'exploitation, région, taille d'exploitation, dans les zones soumises à des contraintes naturelles et à d'autres contraintes spécifiques</u>
	<u>C.27</u>	<u>Formation brute de capital fixe en agriculture</u>
<u>Productivité agricole</u>	<u>C.28</u>	<u>Productivité totale des facteurs dans l'agriculture</u>
	<u>C.29</u>	<u>Productivité de la main d'œuvre dans l'agriculture, la sylviculture et l'industrie agroalimentaire</u>
<u>Échanges agricoles</u>	<u>C.30</u>	<u>Importations et exportations agricoles</u>
<u>Autres activités lucratives</u>	<u>C.31</u>	<u>Infrastructures touristiques</u>
<u>Pratiques agricoles</u>	<u>C.32</u>	<u>Surface agricole en agriculture biologique</u>
	<u>C.33</u>	<u>Intensité de l'agriculture</u>
	<u>C.34</u>	<u>Valeur de la production couverte par des systèmes de qualité de l'UE</u>

	<u>N° de l'indicateur</u>	<u>Indicateur de contexte</u>
<u>Biodiversité</u>	<u>C.35</u>	<u>Indice des populations d'oiseaux en milieu agricole</u>
	<u>C.36</u>	<u>Pourcentage des espèces et habitats d'intérêt communautaire liés à l'agriculture qui connaissent une tendance stable ou à la hausse</u>
<u>Eau</u>	<u>C.37</u>	<u>Utilisation de l'eau en agriculture</u>
	<u>C.38</u>	<u>Qualité de l'eau</u>
		<u>Bilan nutritif brut - azote</u>
		<u>Bilan nutritif brut - phosphore</u>
		<u>Nitrates dans les eaux souterraines</u>
<u>Sol</u>	<u>C.39</u>	<u>Teneur des terres agricoles en carbone organique</u>
	<u>C.40</u>	<u>Érosion du sol par l'eau</u>
<u>Énergie</u>	<u>C.41</u>	<u>Production d'énergie renouvelable issue de l'agriculture et de la sylviculture</u>
	<u>C.42</u>	<u>Utilisation d'énergie dans l'agriculture, la sylviculture et l'industrie agroalimentaire</u>
<u>Climat</u>	<u>C.43</u>	<u>Émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture</u>
	<u>C.44</u>	<u>Indicateur de progrès de la résilience du secteur agricole</u>
	<u>C.45</u>	<u>Pertes agricoles directes en raison de catastrophes</u>
<u>Air</u>	<u>C.46</u>	<u>Émissions d'ammoniac provenant de l'agriculture</u>
<u>Santé</u>	<u>C.47</u>	<u>Ventes d'antimicrobiens pour les animaux producteurs de denrées alimentaires</u>
	<u>C.48</u>	<u>Risques et effets des pesticides</u>

ANNEXE II

SOUTIEN INTERNE DE L'OMC CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 10

Type d'intervention	Référence dans le présent règlement	Paragraphe de l'annexe 2 de l'accord de l'OMC sur l'agriculture ("boîte verte")
Aide de base au revenu pour un développement durable	Titre III, chapitre 2, section 1, sous-section 2	5 (si la mise en œuvre n'est pas fondée sur des droits au paiement) 6 (si la mise en œuvre est fondée sur des droits au paiement)
Aide redistributive complémentaire au revenu pour un développement durable	Titre III, chapitre 2, section 1, sous-section 3	5 (si la mise en œuvre de l'aide de base au revenu pour un développement durable correspondante n'est pas fondée sur des droits au paiement) 6 (si la mise en œuvre de l'aide de base au revenu pour un développement durable correspondante est fondée sur des droits au paiement)
Aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs	Article 27	5 (si la mise en œuvre de l'aide de base au revenu pour un développement durable correspondante n'est pas fondée sur des droits au paiement) 6 (si la mise en œuvre de l'aide de base au revenu pour un développement durable correspondante est fondée sur des droits au paiement)

Type d'intervention	Référence dans le présent règlement	Paragraphe de l'annexe 2 de l'accord de l'OMC sur l'agriculture ("boîte verte")
Programmes pour le climat et l'environnement "Programmes écologiques"	Article 28, paragraphe 6, point a)	5 (si [...] la mise en œuvre de l'aide de base au revenu pour un développement durable correspondante n'est pas fondée sur des droits au paiement) 6 (si [...] la mise en œuvre de l'aide de base au revenu pour un développement durable correspondante est fondée sur des droits au paiement) [...]
<u>Programmes pour le climat et l'environnement</u> <u>("programmes écologiques")</u>	<u>Article 28,</u> <u>paragraphe 6,</u> <u>point b)</u>	<u>12</u>
Fruits et légumes – investissements	Article 43, paragraphe 1, point a)	2, 11 ou 12
Fruits et légumes – recherche et production expérimentale	Article 43, paragraphe 1, point b)	2

Type d'intervention	Référence dans le présent règlement	Paragraphe de l'annexe 2 de l'accord de l'OMC sur l'agriculture ("boîte verte")
Fruits et légumes – production biologique	Article 43, paragraphe 1, point c)	12
Fruits et légumes – production intégrée	Article 43, paragraphe 1, point d),	12
Fruits et légumes – conservation des sols et renforcement du carbone dans les sols	Article 43, paragraphe 1, point e)	12
Fruits et légumes – création et préservation des habitats ou entretien de l'espace naturel	Article 43, paragraphe 1, point f)	12
Fruits et légumes – économies d'énergie et efficacité énergétique, énergies renouvelables	Article 43, paragraphe 1, point g)	11 ou 12
Fruits et légumes – résilience à l'égard des parasites	Article 43, paragraphe 1, point h)	2, 11 ou 12
Fruits et légumes – utilisation et gestion de l'eau	Article 43, paragraphe 1, point i)	2 ou 11
Fruits et légumes – réduction de la production de déchets et gestion des déchets	Article 43, paragraphe 1, point j)	11 ou 12

Type d'intervention	Référence dans le présent règlement	Paragraphe de l'annexe 2 de l'accord de l'OMC sur l'agriculture ("boîte verte")
Fruits et légumes – transport et stockage	Article 43, paragraphe 1, point k)	11
Fruits et légumes – adaptation au changement climatique et atténuation de ce changement	Article 43, paragraphe 1, point l)	11 ou 12
Fruits et légumes – systèmes de qualité	Article 43, paragraphe 1, point m) et article 43, paragraphe 2, point j)	2
Fruits et légumes – promotion et communication	Article 43, paragraphe 1, point n)	2
Fruits et légumes – services de conseil et assistance technique	Article 43, paragraphe 1, point o)	2
Fruits et légumes – formation et échange de bonnes pratiques	Article 43, paragraphe 1, point p)	2
Fruits et légumes – fonds de mutualisation	Article 43, paragraphe 2, point a)	8
Fruits et légumes – investissements	Article 43, paragraphe 2, point b)	11
Fruits et légumes – replantation de vergers	Article 43, paragraphe 2, point c)	8
Fruits et légumes – accompagnement	Article 43, paragraphe 2, point h)	2

Type d'intervention	Référence dans le présent règlement	Paragraphe de l'annexe 2 de l'accord de l'OMC sur l'agriculture ("boîte verte")
Fruits et légumes – mise en œuvre et gestion des protocoles phytosanitaires des pays tiers	Article 43, paragraphe 2, point i)	2
Fruits et légumes – services de conseil et assistance technique	Article 43, paragraphe 2, point k)	2
Apiculture – assistance technique	Article 49, paragraphe 1, point a)	2
Apiculture – lutte contre les agresseurs et les maladies de la ruche	Article 49, paragraphe 1, point b)	2
Apiculture – soutien aux laboratoires	Article 49, paragraphe 1, point d),	2
Apiculture – programmes de recherche	Article 49, paragraphe 1, point f)	2
Apiculture – surveillance du marché	Article 49, paragraphe 1, point g)	2
Apiculture – amélioration de la qualité des produits	Article 49, paragraphe 1, point h)	2

Type d'intervention	Référence dans le présent règlement	Paragraphe de l'annexe 2 de l'accord de l'OMC sur l'agriculture ("boîte verte")
Vin – restructuration et reconversion	Article 52, paragraphe 1, point a)	8
Vin – investissements dans les installations de transformation et l'infrastructure de vinification	Article 52, paragraphe 1, point b)	11
Vin – investissements dans l'innovation	Article 52, paragraphe 1, point e)	11
Vin – actions d'information	Article 52, paragraphe 1, point g)	2
Vin – promotion	Article 52, paragraphe 1, point h)	2
Vin – coûts administratifs des fonds de mutualisation	Article 52, paragraphe 1, point i)	2
Autres secteurs (et le houblon, l'huile d'olive et les olives de table s'ils sont utilisés pour ces secteurs) – investissements, recherche et production expérimentale	Article 60, paragraphe 1, point a)	2, 11 ou 12
Autres secteurs (et le houblon, l'huile d'olive et les olives de table s'ils sont utilisés pour ces secteurs) – services de conseil et assistance technique	Article 60, paragraphe 1, point b)	2

Type d'intervention	Référence dans le présent règlement	Paragraphe de l'annexe 2 de l'accord de l'OMC sur l'agriculture ("boîte verte")
Autres secteurs (et le houblon, l'huile d'olive et les olives de table s'ils sont utilisés pour ces secteurs) – formation et échange de bonnes pratiques	Article 60, paragraphe 1, point c)	2
Autres secteurs (et le houblon, l'huile d'olive et les olives de table s'ils sont utilisés pour ces secteurs) – production biologique	Article 60, paragraphe 1, point d)	12
Autres secteurs (et le houblon, l'huile d'olive et les olives de table s'ils sont utilisés pour ces secteurs) – transport et stockage durables	Article 60, paragraphe 1, point e)	2 ou 12
Autres secteurs (et le houblon, l'huile d'olive et les olives de table s'ils sont utilisés pour ces secteurs) – promotion et communication	Article 60, paragraphe 1, point f)	2
Autres secteurs (et le houblon, l'huile d'olive et les olives de table s'ils sont utilisés pour ces secteurs) – systèmes de qualité	Article 60, paragraphe 1, point g)	2

Type d'intervention	Référence dans le présent règlement	Paragraphe de l'annexe 2 de l'accord de l'OMC sur l'agriculture ("boîte verte")
Autres secteurs (et le houblon, l'huile d'olive et les olives de table s'ils sont utilisés pour ces secteurs) – système de traçabilité et de certification	Article 60, paragraphe 1, point h)	2
Autres secteurs (et le houblon, l'huile d'olive et les olives de table s'ils sont utilisés pour ces secteurs) – fonds de mutualisation	Article 60, paragraphe 2, point a)	2 ou 8
Autres secteurs (et le houblon, l'huile d'olive et les olives de table s'ils sont utilisés pour ces secteurs) – investissements dans la gestion des volumes	Article 60, paragraphe 2, point b)	11
Autres secteurs (et le houblon, l'huile d'olive et les olives de table s'ils sont utilisés pour ces secteurs) – replantation de vergers	Article 60, paragraphe 2, point d)	8
Engagements en matière d'environnement et de climat et autres engagements en matière de gestion	Article 65	12
Zones soumises à des contraintes naturelles ou spécifiques [...]	Article[...] 66 [...]	13

Type d'intervention	Référence dans le présent règlement	Paragraphe de l'annexe 2 de l'accord de l'OMC sur l'agriculture ("boîte verte")
<u>Zones soumises à des désavantages spécifiques résultant de certaines exigences obligatoires</u>	<u>Article 67</u>	<u>13</u>
Investissements	Article 68	11 <u>ou 8</u>
Coopération	Article 71	2
Échange de connaissances et information	Article 72	2

ANNEXE III

[...] CONDITIONNALITÉ CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 11: OBJECTIFS, NORMES ET EXIGENCES

ERMG: exigences réglementaires en matière de gestion

BCAE: normes relatives aux bonnes conditions agricoles et environnementales des terres

Domaines	Thème principal	Exigences et normes		Principal objectif de la norme
Climat et environnement	Changement climatique (atténuation et adaptation)	BCAE 1	Maintien de prairies permanentes sur la base d'un ratio de prairie permanente par rapport à la surface agricole <u>au niveau national, régional, sous-régional, au niveau du groupe d'exploitations ou de l'exploitation. Ce ratio ne diminue pas de plus de 5 % par rapport à l'année de référence 2015.</u>	<i>Mesure de sauvegarde générale contre la conversion vers d'autres usages agricoles afin de préserver les stocks de carbone</i>
		BCAE 2	Protection [...] <u>minimale</u> des zones humides et des tourbières <u>au plus tard en 2024</u>	<i>Protection des sols riches en carbone</i>
		BCAE 3	Interdiction du brûlage du chaume, sauf pour des raisons phytosanitaires	<i>Maintien des niveaux de matière organique des sols</i>
	Eau	ERMG 1	Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau: article 11, paragraphe 3, point e), et article 11, paragraphe 3, point h), en ce qui concerne les exigences obligatoires de contrôle des sources diffuses de pollution par les phosphates	
		ERMG 2	Directive 91/676/CEE du Conseil du 12 décembre 1991 concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles (JO L 375 du 31.12.1991, p. 1): articles 4 et 5	
		BCAE 4	Établissement de bandes tampons le long des cours d'eau ¹	<i>Protection des cours d'eau contre la pollution et le ruissellement</i>

¹ Les bandes tampons BCAE doivent respecter, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des zones vulnérables désignées en vertu de l'article 3, paragraphe 2, de la directive 91/676/CEE, au moins les exigences relatives aux conditions d'épandage des fertilisants près des cours d'eau visées au point A 4) de l'annexe II de la directive 91/676/CEE, à appliquer conformément aux programmes d'action établis par les États membres conformément à l'article 5, paragraphe 4, de la directive 91/676/CEE.

Domaines	Thème principal	Exigences et normes		Principal objectif de la norme
		[...]	[...]	[...]
	Sol (protection et qualité)	BCAE 6	Gestion du travail du sol <u>ou autres techniques de culture appropriées afin de limiter</u> [...] le risque de dégradation des sols, en tenant compte de la déclivité	<i>Gestion minimale de la terre reflétant les conditions locales spécifiques en vue de limiter l'érosion</i>
		BCAE 7	[...] [...] <u>Couverture minimale des sols</u> pendant les périodes <u>et sur les surfaces</u> les plus sensibles	<i>Protection des sols pendant <u>les périodes et sur les surfaces les plus sensibles</u> [...]</i>
		BCAE 8	Rotation des cultures <u>ou autres pratiques visant à préserver le potentiel des sols, telles que la diversification des cultures</u>	<i>Préserver le potentiel des sols</i>
	Biodiversité et paysages (protection et qualité)	ERMG 3	Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages (JO L 20 du 26.1.2010, p. 7): Article 3, paragraphe 1, article 3, paragraphe 2, point b), article 4, paragraphes 1, 2 et 4	
		ERMG 4	Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JO L 206 du 22.7.1992, p. 7): article 6, paragraphes 1 et 2	

		BCAE 9	• Part minimale des [...] <u>terres arables et des cultures permanentes</u> consacrée à: i) des éléments non productifs <u>ou</u> ii) <u>des cultures dérobées ou des plantes fixant l'azote, cultivées sans produits phytopharmaceutiques</u> • Maintien des particularités topographiques • Interdiction de tailler les haies et les arbres durant la période de nidification et de reproduction des oiseaux • À titre facultatif, mesures destinées à éviter les espèces végétales envahissantes	<i>Maintien des zones ou des éléments non productifs afin d'améliorer la biodiversité dans les exploitations</i>
		BCAE 10	Interdiction de convertir ou de labourer des prairies permanentes [...] <u>désignées comme prairies permanentes écologiquement sensibles sur des sites Natura 2000.</u>	<i>Protection des habitats et des espèces</i>
Santé publique, santé animale et santé végétale	Sécurité des denrées alimentaires	ERMG 5	Règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires (JO L 31 du 1.2.2002, p. 1): Articles 14 et 15, article 17, paragraphe 1 ² , et articles 18, 19 et 20	
		ERMG 6	Directive 96/22/CE du Conseil du 29 avril 1996 concernant l'interdiction de l'utilisation de certaines substances à effet hormonal ou thyrostatique et des substances β -agonistes dans les spéculations animales, et abrogeant les directives 81/602/CEE, 88/146/CEE et 88/299/CEE (JO L 125 du 23.5.1996, p. 3): Article 3, points a), b), d) et e), et articles 4, 5 et 7	

² Mis en œuvre notamment par:

- l'article 14 du règlement (CE) n° 470/2009 et l'annexe du règlement (UE) n° 37/2010;
- le règlement (CE) n° 852/2004: article 4, paragraphe 1, et annexe I, partie A [section II, paragraphe 4, points g), h), j), paragraphe 5, points f) et h), et paragraphe 6; section III, paragraphe 8, points a), b), d) et e), et paragraphe 9, points a) et c)],
- le règlement (CE) n° 853/2004: article 3, paragraphe 1, et annexe III, section IX, chapitre 1 [I-1 b, c, d, e; I-2 a (i, ii, iii), b (i, ii), c; I-3; I-4; I-5; II-A 1, 2, 3, 4; II-B 1(a, d), 2, 4 (a, b)], annexe III, section X, chapitre 1, paragraphe 1;
- le règlement (CE) n° 183/2005: article 5, paragraphe 1, et annexe I, partie A (I-4 e, g; II-2 a, b, e), article 5, paragraphe 5, et annexe III (sous la rubrique "ALIMENTATION", point 1 intitulé "Entreposage", première et dernière phrases, et point 2 intitulé "Distribution", troisième phrase), article 5, paragraphe 6, et
- le règlement (CE) n° 396/2005: Article 18.

	Identification et enregistrement des animaux	{ [...]	[...] [...]	
		[...]	[...] [...]	
		[...]	[...] [...]	
	Maladies animales	[...]	[...] [...]	
		[...]	[...] [...]	
	Produits phytopharmaceutiques	ERMG 12	Règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE du Conseil (JO L 309 du 24.11.2009, p. 1): Article 55, première et deuxième phrases	
		ERMG 13	Directive 2009/128/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable (JO L 309 du 24.11.2009, p. 71): article 5, paragraphe 2, et article 8, paragraphes 1 à 5 Article 12 en ce qui concerne les restrictions à l'utilisation de pesticides dans des zones protégées définies sur la base de la directive-cadre sur l'eau et de la législation Natura 2000. Article 13, paragraphes 1 et 3 concernant la manipulation et le stockage des pesticides et l'élimination des résidus.	

Bien-être animal	Bien-être animal	ERMG 14	Directive 2008/119/CE du Conseil du 18 décembre 2008 établissant les normes minimales relatives à la protection des veaux (JO L 10 du 15.1.2009, p. 7): articles 3 et 4	
		ERMG 15	Directive 2008/120/CE du Conseil du 18 décembre 2008 établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs (JO L 47 du 18.2.2009, p. 5): Articles 3 et 4	
		ERMG 16	Directive 98/58/CE du Conseil du 20 juillet 1998 concernant la protection des animaux dans les élevages (JO L 221 du 8.8.1998, p. 23): Article 4	

ANNEXE X

MONTANTS MINIMAUX RÉSERVÉS POUR L'OBJECTIF "ATTIRER ET SOUTENIR LES JEUNES AGRICULTEURS ET FACILITER LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DANS LES ZONES RURALES" VISÉS À L'ARTICLE [...]6, POINT g)

(prix courants, en EUR)

<i>Année civile</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>	<i>2025</i>	<i>2026</i>	<i>2027 et les années suivantes</i>
<i>Belgique</i>	9 712 079	9 712 079	9 712 079	9 712 079	9 712 079	9 712 079	9 712 079
<i>Bulgarie</i>	15 475 439	15 644 780	15 814 121	15 983 462	16 152 803	16 322 144	16 322 144
<i>République tchèque</i>	16 776 886	16 776 886	16 776 886	16 776 886	16 776 886	16 776 886	16 776 886
<i>Danemark</i>	16 922 490	16 922 490	16 922 490	16 922 490	16 922 490	16 922 490	16 922 490
<i>Allemagne</i>	96 462 159	96 462 159	96 462 159	96 462 159	96 462 159	96 462 159	96 462 159
<i>Estonie</i>	3 354 430	3 453 356	3 552 281	3 651 206	3 750 131	3 849 057	3 849 057
<i>Irlande</i>	23 278 766	23 278 766	23 278 766	23 278 766	23 278 766	23 278 766	23 278 766

<i>Année civile</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>	<i>2025</i>	<i>2026</i>	<i>2027 et les années suivantes</i>
<i>Grèce</i>	37 120 578	37 120 578	37 120 578	37 120 578	37 120 578	37 120 578	37 120 578
<i>Espagne</i>	94 203 434	94 346 677	94 489 919	94 633 162	94 776 404	94 919 647	94 919 647
<i>France</i>	142 955 739	142 955 739	142 955 739	142 955 739	142 955 739	142 955 739	142 955 739
<i>Croatie</i>	6 886 800	7 354 228	7 354 228	7 354 228	7 354 228	7 354 228	7 354 228
<i>Italie</i>	71 203 710	71 203 710	71 203 710	71 203 710	71 203 710	71 203 710	71 203 710
<i>Chypre</i>	935 002	935 002	935 002	935 002	935 002	935 002	935 002
<i>Lettonie</i>	5 992 672	6 165 893	6 339 113	6 512 334	6 685 555	6 858 775	6 858 775
<i>Lituanie</i>	10 216 405	10 494 645	10 772 885	11 051 125	11 329 365	11 607 604	11 607 604
<i>Luxembourg</i>	642 620	642 620	642 620	642 620	642 620	642 620	642 620
<i>Hongrie</i>	24 395 393	24 395 393	24 395 393	24 395 393	24 395 393	24 395 393	24 395 393
<i>Malte</i>	90 150	90 150	90 150	90 150	90 150	90 150	90 150

<i>Année civile</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>	<i>2025</i>	<i>2026</i>	<i>2027 et les années suivantes</i>
<i>Pays-Bas</i>	14 077 407	14 077 407	14 077 407	14 077 407	14 077 407	14 077 407	14 077 407
<i>Autriche</i>	13 296 391	13 296 391	13 296 391	13 296 391	13 296 391	13 296 391	13 296 391
<i>Pologne</i>	59 459 556	60 071 486	60 683 415	61 295 345	61 907 274	62 519 203	62 519 203
<i>Portugal</i>	11 693 003	11 865 375	12 037 746	12 210 118	12 382 490	12 554 862	12 554 862
<i>Roumanie</i>	37 123 452	37 664 232	38 205 012	38 745 792	39 286 572	39 827 352	39 827 352
<i>Slovénie</i>	2 581 053	2 581 053	2 581 053	2 581 053	2 581 053	2 581 053	2 581 053
<i>Slovaquie</i>	7 676 128	7 771 499	7 866 870	7 962 242	8 057 613	8 152 985	8 152 985
<i>Finlande</i>	10 119 993	10 155 679	10 191 365	10 227 051	10 262 736	10 298 422	10 298 422
<i>Suède</i>	13 455 218	13 459 695	13 464 172	13 468 649	13 473 126	13 477 604	13 477 604

ANNEXE XII

RAPPORTS FONDÉS SUR UN ENSEMBLE RESTREINT D'INDICATEURS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 128

Indicateurs pour le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)
et le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)

Objectifs	Ensemble restreint d'indicateurs
Soutenir des revenus agricoles viables et la résilience dans toute l'Union pour améliorer la sécurité alimentaire;	O.3 Nombre de bénéficiaires d'une aide au titre de la PAC
	R.6 Redistribution aux petites exploitations agricoles: Pourcentage d'aide additionnelle par hectare pour les exploitations éligibles d'une taille inférieure à la moyenne (par rapport à la moyenne)
Renforcer l'orientation vers le marché et accroître la compétitivité, notamment par une attention et un recours accrus à la recherche, à la technologie et à la numérisation	R.9 Modernisation des exploitations agricoles: Part des agriculteurs recevant une aide à l'investissement pour la restructuration et la modernisation, y compris pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources
Améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur	R.10 Améliorer l'organisation de la chaîne d'approvisionnement: Part des agriculteurs participant à des groupes de producteurs, des organisations de producteurs, des marchés locaux, des circuits d'approvisionnement courts et des systèmes de qualité
Contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ce dernier, ainsi qu'au développement des énergies durables;	R.14 Stockage du carbone dans les sols et dans la biomasse: Part des terres agricoles faisant l'objet d'engagements en matière de réduction des émissions, de maintien et/ou de renforcement du stockage de carbone (prairies permanentes, terres agricoles dans les tourbières, forêts, etc.)
Favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles, telles que l'eau, les sols et l'air;	O.13 Nombre d'hectares (en exploitation agricole) couverts par des engagements en matière d'environnement/de climat qui vont au-delà des exigences obligatoires
	R.4 Établir un lien entre l'aide au revenu et les normes et bonnes pratiques: Part de la SAU couverte par une aide au revenu et soumise à la conditionnalité

Objectifs	Ensemble restreint d'indicateurs
Contribuer à la protection de la biodiversité, renforcer les services écosystémiques et préserver les habitats et les paysages;	R.27 Préservation des habitats et des espèces : Part des terres agricoles faisant l'objet d'engagements en matière de gestion en faveur de la conservation ou de la restauration de la biodiversité
Attirer les jeunes agriculteurs et faciliter le développement des entreprises <u>dans les zones rurales</u> ;	R.30 Renouvellement générationnel : Nombre de jeunes agriculteurs qui créent une exploitation avec le soutien de la PAC
Promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie et la sylviculture durable;	R.31 Croissance et emploi dans les zones rurales: Nouveaux emplois dans des projets bénéficiant d'une aide
	R.34 Connecter l'Europe rurale : Part de la population rurale bénéficiant d'un accès amélioré aux services et à l'infrastructure grâce au soutien de la PAC
Améliorer la réponse du secteur agricole européen aux attentes sociétales en matière d'alimentation et de santé, notamment en matière d'alimentation saine, nutritive et durable et de bien-être animal.	O.16 Nombre d'unités de gros bétail couvertes par une aide en faveur du bien-être animal, de la santé animale ou de mesures de biosécurité renforcées

ANNEXE [X]

Liste des produits visés à l'article 39, point f), du présent règlement

<u>Code NC //</u>	<u>Description</u>
<u>ex 0101</u>	<u>Chevaux, ânes, mulets et bardots, vivants:</u>
	<u>– Chevaux</u>
<u>0101 21 00</u>	<u>– – Reproducteurs de race pure (a):</u>
<u>0101 29</u>	<u>– – Autres:</u>
<u>0101 29 10</u>	<u>– – – Destinés à la boucherie³</u>
<u>0101 29 90</u>	<u>– – – Autres</u>
<u>0101 30 00</u>	<u>- Ânes</u>
<u>0101 90 00</u>	<u>– Autres</u>
<u>ex 0103</u>	<u>Animaux vivants de l'espèce porcine:</u>
<u>0103 10 00</u>	<u>- Reproducteurs de race pure (b)</u>
<u>ex 0106</u>	<u>Autres animaux vivants:</u>
<u>0106 14 10</u>	<u>– Lapins domestiques</u>
<u>ex 0106 19 00</u>	<u>– – Autres: rennes et cerfs</u>
<u>0106 33 00</u>	<u>– – Autruches; émeus (<i>Dromaius novaehollandiae</i>)</u>
<u>0106 39 10</u>	<u>– – – Pigeons</u>

³ L'admission dans cette sous-position est subordonnée aux conditions prévues par les dispositions pertinentes de l'Union (voir articles 291 à 300 du règlement (CEE) n° 2454/93 de la Commission).

<u>0106 39 80</u>	<u>— — — Autres oiseaux</u>
<u>ex 0205 00</u>	<u>Viandes des animaux des espèces chevaline, asine ou mulassière, fraîches, réfrigérées ou congelées</u>
<u>ex 0208</u>	<u>Autres viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés:</u>
<u>ex 0208 10 10</u>	<u>— — Viande de lapins domestiques</u>
<u>ex 0208 90 10</u>	<u>— — Viande de pigeons domestiques</u>
<u>ex 0208 90 30</u>	<u>— — Viande de gibier, autre que de lapins ou de lièvres</u>
<u>ex 0208 90 60</u>	<u>— — Viande de rennes</u>
<u>ex 0407</u>	<u>Œufs d'oiseaux, en coquilles, frais, conservés ou cuits:</u>
<u>0407 19 90</u>	<u>- Fertilisés, autres que de volailles</u>
<u>0407 29 90</u>	<u>- Autres œufs frais, autres que de volailles</u>
<u>0407 90 90</u>	<u>- Autres œufs, autres que de volailles</u>
<u>0701</u>	<u>Pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré</u>
<u>ex 0713</u>	<u>Légumes à cosse secs, écosés, même décortiqués ou cassés:</u>
<u>ex 0713 10</u>	<u>- Pois (<i>Pisum sativum</i>):</u>
<u>0713 10 90</u>	<u>- - Autres que destinés à l'ensemencement</u>
<u>ex 0713 20 00</u>	<u>- Pois chiches:</u>
	<u>- - Autres que destinés à l'ensemencement</u>
	<u>- Haricots (<i>Vigna spp.</i>, <i>Phaseolus spp.</i>):</u>

<u>ex 0713 31 00</u>	<u>-- Haricots des espèces <i>Vigna mungo</i> (L) Hepper ou <i>Vigna radiata</i> (L) Wilczek:</u>
	<u>-- - Autres que destinés à l'ensemencement</u>
<u>ex 0713 32 00</u>	<u>-- Haricots "petits rouges" (haricots Adzuki) (<i>Phaseolus</i> ou <i>Vigna angularis</i>):</u>
	<u>-- - Autres que destinés à l'ensemencement</u>
<u>ex 0713 33</u>	<u>-- Haricots communs (<i>Phaseolus vulgaris</i>):</u>
<u>0713 33 90</u>	<u>-- - Autres que destinés à l'ensemencement</u>
<u>ex 0713 34 00</u>	<u>-- Pois Bambara (Pois de terre) (<i>Vigna subterranea</i> ou <i>Voandzeia subterranea</i>)</u>
	<u>-- - Autres que destinés à l'ensemencement</u>
<u>ex 0713 35 00</u>	<u>-- Dolique à œil noir (Pois du Brésil, Niébé) (<i>Vigna unguiculata</i>):</u>
	<u>-- - Autres que destinés à l'ensemencement</u>
<u>ex 0713 39 00</u>	<u>-- Autres:</u>
	<u>-- - Autres que destinés à l'ensemencement</u>
<u>ex 0713 40 00</u>	<u>- Lentilles:</u>
	<u>-- Autres que destinés à l'ensemencement</u>
<u>ex 0713 50 00</u>	<u>- Fèves (<i>Vicia faba</i> var. <i>major</i>) et féveroles (<i>Vicia faba</i> var. <i>equina</i> et <i>Vicia faba</i> var. <i>minor</i>):</u>
	<u>-- Autres que destinés à l'ensemencement</u>
<u>ex 0713 60 00</u>	<u>- Pois d'Ambrevade ou pois d'Angole (<i>Cajanus cajan</i>):</u>
	<u>-- Autres que destinés à l'ensemencement</u>

<u>ex 0713 90 00</u>	<u>- Autres:</u>
	<u>- - Autres que destinés à l'ensemencement</u>
<u>1201 90 00</u>	<u>Fèves de soja, même concassées, autres que de semence</u>
<u>1202 41 00</u>	<u>Arachides non grillées ni autrement cuites, en coques, autres que de semence</u>
<u>1202 42 00</u>	<u>Arachides non grillées ni autrement cuites, décortiquées, même concassées, autres que de semence</u>
<u>1203 00 00</u>	<u>Coprah</u>
<u>1204 00 90</u>	<u>Graines de lin, même concassées, autres que destinées à l'ensemencement</u>
<u>1205 10 90</u>	<u>Graines de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique, même concassées, autres que destinées à l'ensemencement</u>
<u>1205 90 00</u>	<u>Autres graines de navette ou de colza, même concassées, autres que destinées à l'ensemencement</u>
<u>1206 00 91</u>	<u>Graines de tournesol décortiquées; en coques striées gris et blanc, même concassées, autres que destinées à l'ensemencement</u>
<u>1206 00 99</u>	<u>Autres graines de tournesol, même concassées, autres que destinées à l'ensemencement</u>
<u>1207 29 00</u>	<u>Graines de coton, même concassées, autres que destinées à l'ensemencement</u>
<u>1207 40 90</u>	<u>Graines de sésame, même concassées, autres que destinées à l'ensemencement</u>
<u>1207 50 90</u>	<u>Graines de moutarde, même concassées, autres que destinées à l'ensemencement</u>
<u>1207 91 90</u>	<u>Graines d'œillette ou de pavot, même concassées, autres que destinées à l'ensemencement</u>
<u>1207 99 91</u>	<u>Graines de chanvre, même concassées, autres que destinées à l'ensemencement</u>
<u>ex 1207 99 96</u>	<u>Autres graines et fruits oléagineux, même concassés, autres que destinés à l'ensemencement</u>

<u>ex 1211</u>	<u>Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitocides ou similaires, frais ou secs, même coupés, concassés ou pulvérisés, à l'exception des produits répertoriés sous le code NC ex 1211 90 86 dans la partie IX;</u>
<u>1212 94 00</u>	<u>Racines de chicorées</u>
<u>ex 1214</u>	<u>Rutabagas, betteraves fourragères, racines fourragères, foin, luzerne, trèfle, sainfoin, choux fourragers, lupin, vesces et produits fourragers similaires, même agglomérés sous forme de pellets:</u>
<u>ex 1214 10 00</u>	<u>– Farine et agglomérés sous forme de pellets, de luzerne</u> <u>– – – à l'exclusion de la luzerne séchée artificiellement à la chaleur ou de la luzerne autrement séchée et moulue</u>
<u>ex 1214 90</u>	<u>- Autres:</u>
<u>1214 90 10</u>	<u>- - Betteraves fourragères, rutabagas et autres racines fourragères</u>
<u>ex 1214 90 90</u>	<u>– – Autres, à l'exclusion:</u> <u>– – – du sainfoin, du trèfle, des lupins, des vesces et des autres produits fourragers similaires déshydratés par séchage artificiel à la chaleur, à l'exclusion du foin et des choux fourragers ainsi que des produits contenant du foin</u> <u>– – – du sainfoin, du trèfle, des lupins, des vesces, du mélilot, de la jarosse et de la serradelle, autrement séchés et moulus</u>
<u>ex 2206</u>	<u>Autres boissons fermentées (cidre, poiré, hydromel, par exemple); mélanges de boissons fermentées et mélanges de boissons fermentées et de boissons non alcooliques, non dénommées ni compris ailleurs:</u>

ex 2206 00 31 à - Boissons fermentées autres que la piquette
ex 2206 00 89

5201 Coton, non cardé ni peigné
